



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 75/10
Budget communal 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

La Commission des Finances s'est réunie à 5 reprises pour l'analyse du budget 2011 de notre Commune. La Commission, ayant eu la possibilité d'auditionner chaque municipal séparément pour son dicastère remercie la Municipalité in corpore pour sa disponibilité. La Commission remercie également le boursier, M. David Saugy, qui a pris le soin de lui expliquer le nouveau système péréquatif qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Remarques préliminaires :

- 1) Comme mentionné dans son rapport sur le taux d'imposition, la COFIN précisait que le ce dernier ne pouvait pas être voté en même temps que le budget en raison de l'absence, à ce moment-là, de données essentielles à l'établissement de ce dernier. Il s'agissait des postes impôts et des éléments dus à la nouvelle péréquation
- 2) L'année 2011 sera marquée par l'introduction d'une nouvelle péréquation cantonale caractérisée par un transfert supplémentaire de charges vers le canton. Cet élément provoque une bascule de 6 points d'impôts. Pour le budget 2011, cela implique une diminution des recettes fiscales à hauteur d'environ CHF 1'800'000.-, de même qu'une baisse de la facture sociale qui devrait théoriquement être d'un montant équivalent.
- 3) Lors de sa séance du 1^{er} novembre 2010, le Conseil Communal de Prangins a décidé à une voix près, contre l'avis de la Municipalité et de la COFIN qui proposaient une baisse à 56,5 cts, de fixer un taux d'imposition à 54 centimes, soit une baisse supplémentaire de 2,5 cts. Le budget tel qu'il vous est soumis présente un excédent de revenus de CHF 742'485.-. Cet excédent autorisait la baisse de 2,5 cts proposée. Après prise en compte des 2,5 cts supplémentaires,

le budget devrait présenter sous sa forme actuelle un déficit que la COFIN évalue dans une fourchette de CHF 650'000.- à CHF 700'000.-.

- 4) Le budget se présente sous une nouvelle apparence, avec pour chaque dicastère ou groupes de comptes l'indication du Municipal en charge. Cette nouvelle présentation a grandement facilité la tâche de la COFIN pour l'élaboration de ses questions et facilite également la compréhension des divers postes.

Pour en venir aux chiffres eux-mêmes, le budget 2011 propose une baisse des charges de CHF 1'134'448.- par rapport au budget 2010, soit 4,12%, donc globalement moins que la bascule de 6 points imposée par l'Etat de Vaud (voir la rubrique impôts ci-dessous). Cependant il faut savoir que la prévoyance sociale (72) a diminué d'environ CHF 2.34 mio entre les budgets 2010 et 2011 et que l'enseignement spécialisé (53) budgétisé à 1.39 mio en 2010 a disparu du budget 2011

En continuant son analyse, la COFIN relève les points suivants :

Energie et développement durable

Apparition d'une nouvelle rubrique, sous le compte 140 : « énergie et développement durable ». Ce nouveau poste a fait l'objet d'une explication très détaillée de la part de Mme D.E. Christin qui nous a présenté à cette occasion les démarches entreprises par la Municipalité et ses réflexions quant au développement durable

Transports publics

Ce poste qui était déjà en hausse de 38% en 2010 par rapport à 2009 va connaître encore une hausse de 15% environ en 2011 pour autant que le Préavis 72/10 soit accepté par le Conseil Communal de Prangins. Il faut juste noter que la hausse entre 2009 et 2010 avait amené une amélioration des prestations offertes à la population, suite à de nombreuses demandes de cette dernière. L'augmentation de 2011 n'amènera pas une hausse des prestations à court terme.

Impôts

Les chiffres présentés dans le budget 2011 ne tiennent pas compte de la baisse du taux d'imposition votée (outre la bascule). De nouveaux chiffres seront présentés lors de la séance du Conseil et un budget corrigé ou tout au moins les comptes touchés par la baisse du taux d'imposition sera remis par la Municipalité, mais la COFIN évalue la diminution du poste impôts (210) à environ CHF 1,5 mio, avec un point d'impôt estimé à CHF 296'000.-

Péréquations

Sous cet intitulé se regroupent la péréquation horizontale et la facture sociale (péréquation verticale) qui ont été explicitées par le boursier communal lors d'une séance avec la COFIN. Le but de la réforme a été de corriger les principaux défauts de la 1^{ère} mouture et notamment son principal effet pervers, qui avait comme conséquence de monter le coût de la facture sociale qu'une commune devait payer lorsqu'elle baissait son taux d'imposition et le contraire quand elle le montait. Les données mises au budget le sont sur la base des estimations fournies par l'Etat de Vaud et basées sur des chiffres de 2009. En raison de l'absence de recul du nouveau système mis en place, il se pourrait que les chiffres définitifs soient différents des estimations fournies. Il faut également retenir un point important par rapport à l'ancien système au niveau de la péréquation horizontale qui coûtait systématiquement 13 points d'impôts à chaque commune, le nouveau système inverse le processus en définissant d'abord les charges à payer (le retour de péréquation que recevait chaque commune) et ensuite le nombre de points qui seront nécessaires à équilibrer le système. Conséquence pour la Commune de Prangins :

- 1) dorénavant une variation du nombre de points d'impôts à payer pour un montant probablement supérieur et
- 2) une nouvelle recette basée sur un retour péréquatif qui prend désormais en compte la population de la Commune

Cette approche favorise évidemment les grandes villes, mais aussi notre village qui en 2009, se classait au 34^{ème} rang des 375 communes vaudoises en nombre d'habitants

Service social communal et intercommunal

C'est sous cet intitulé que l'on retrouve toutes les prestations offertes à la petite enfance tel que la Fourmilière, la Farandoline. Globalement, cette rubrique s'inscrit en hausse de 25% par rapport au budget 2010. En effet, 2011 sera marqué par la suppression d'une grande partie des subventions de l'OFAS, de la SPJ et de la FAJE. Dès ce moment, seuls 18% de la masse salariale des éducatrices diplômées seront financés par les subventions. La suppression de ces subventions représentera un surplus de CHF 148'000.- pour la Commune, montant qui ne pourra pour l'instant pas être facturé aux familles.

Honoraires et frais d'expertises

Dans son analyse, la COFIN a également voulu estimer au niveau global du budget quel était l'impact de ces rubriques. Du tableau ci-dessous, il ressort que le total de ces postes est en hausse de 75% entre 2008 et le budget 2011, mais que la part relative reste à notre avis faible puisqu'elle se monte à 1,85% en 2011.

Lors de nos séances avec les Municipaux, nous avons également pu relever que les montants inscrits en 2010 n'avaient, dans certains cas, pas été dépensés. De plus, dans le cadre du dicastère de l'urbanisme, certains frais sont portés sur ce compte avant de pouvoir être imputés aux préavis concernés.

Comptes 2008			Comptes 2009		
Honoraires	Charges	Rapport	Honoraires	Charges	Rapport
SFr. 231'039.00	SFr. 28'116'280.00	0.82%	SFr306'738.00	SFr. 28'391'229.00	1.08%

Diff. Comptes 2008/Comptes 2009= +75699

Budget 2010			Budget 2011		
Honoraires	Charges	Rapport	Honoraires	Charges	Rapport
SFr. 380'000.00	SFr. 27'537'0478.00	1.38%	SFr. 474'000.00	SFr. 25'660'546.00	1.85%

Diff. Comptes 2008/Budget 2010 = + 148961

Diff. Comptes 2009/Budget 2010 = + 73262

Diff. Comptes 2008/Budget 2011 = + 243361

Diff. Comptes 2009/Budget 2011 = + 167662

Diff. Budget 2010/Budget 2011 = + 94400

L'autofinancement

C'est au niveau de l'autofinancement que se manifesteront également les effets de la baisse du taux d'imposition. La COFIN évalue que l'autofinancement sera négatif d'environ CHF 500'000.-, c'est-à-dire que la Municipalité devra puiser dans les réserves créées ces 2 ou 3 dernières années ou emprunter, car il n'y aura pas de cash généré pour les investissements en 2011, si les chiffres du budget se vérifient.

Desiderata

Pour cet exercice 2011, aux dépenses désormais supérieures aux recettes, la COFIN demande instamment à la Municipalité de réduire les investissements au strict minimum dans la mesure où l'autofinancement est négatif, ainsi que de serrer au maximum les dépenses de fonctionnement, afin de tendre à équilibrer le budget.

Amendement

Lors de la dernière session, le Conseil Communal a amendé le taux d'impôt communal à 54 ct du préavis 71/10 sur l'arrêté d'imposition pour 2011.

En conséquence, la COFIN propose l'amendement suivant :

Modification de tous les postes touchés par l'impôt conjoncturel établi avec un taux de 59 ct et de recalculer ceux-ci au taux de 54 ct.

Conclusion :

Au vu des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil Communal de Prangins

- vu le préavis municipal no 75/10 concernant le budget 2011,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

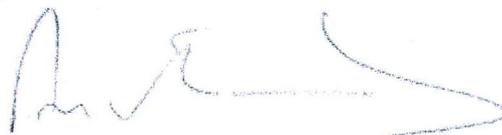
décide

- 1) d'adopter le budget communal 2011, tel qu'amendé par la Commission des Finances

Prangins le 29 novembre 2010

La Commission

Jacques Antoine



Michel Augsburger



Yann Hervieu



Reynald Pasche



Jacques Auberson (Président)

